

IMPORTANT: REMOTE APPEARANCE INFORMATION (VIDEO METHODS)

If you wish to participate in your trial remotely (by video), you must check the applicable box below and send this form, together with the completed ticket (Offence Notice), to the Court Office.

If you do not complete this form and send it with your ticket to the Court Office, your trial will be scheduled for an in-person appearance and you will be required to attend the courthouse in person.

I wish to attend my trial remotely (by video).

Note: If you request a remote trial, the Notice of Trial that you will receive will include instructions on how to attend your matter by video.

The *Provincial Offences Act* allows the presiding justice of the peace to order that you appear in person.

Name of Defendant:

Offence Number:

Changes to your address (if applicable):

Telephone number:

Email:

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR LA COMPARUTION À DISTANCE (PAR VIDÉOCONFÉRENCE)

Si vous souhaitez assister à votre procès à distance (par vidéoconférence), vous devez cocher la case qui s'applique ci-dessous et envoyer ce formulaire, ainsi que la contravention remplie (avis d'infraction), au greffe du tribunal.

Si vous ne remplissez pas ce formulaire et ne l'envoyez pas au greffe avec votre contravention, des dispositions seront prises pour une comparution en personne et vous devrez vous rendre au palais de justice.

Je souhaite assister à mon procès à distance (par vidéoconférence).

Remarque : *Si vous demandez un procès à distance, l'avis de procès que vous recevrez contiendra des directives sur la façon d'y assister par vidéoconférence.*

En vertu de la Loi sur les infractions provinciales, le juge de paix qui préside peut ordonner que vous comparaissez en personne.

Nom du (de la) défendeur (défenderesse) :

Numéro d'infraction :

Changement d'adresse (le cas échéant) :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :
